

GUIDE IGF À L'INTENTION DES GOUVERNEMENTS : GESTION ENVIRONNEMENTALE ET GOUVERNANCE MINIÈRE

Résumé analytique | Version provisoire pour consultation | septembre 2020

L'IMPORTANCE DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE DANS LE SECTEUR MINIER

La gestion responsable des ressources naturelles et des écosystèmes – y compris les sols, les plantes, les animaux, l'eau et l'air, et les services qu'ils fournissent – est au cœur des efforts de toute société qui cherche à devenir plus durable. La santé de ces ressources, écosystèmes et services est à la base de la santé des communautés et des économies, et elle doit être protégée et soutenue pour que toute société puisse prospérer à long terme.

Dans ce contexte, les gisements exploitables apparaissent dans des endroits à la fois pratiques et peu pratiques. Ils peuvent être proches ou éloignés des établissements humains et des sources d'eau; ils peuvent être entourés de terres arables, de zones de

reproduction, de couloirs de migration et de zones écologiquement sensibles; et ils peuvent se trouver dans des zones sujettes à de violentes tempêtes, à l'instabilité des terrains ou à une activité sismique. L'exploitation de ces gisements aura toujours un impact plus ou moins important sur l'environnement et ses ressources. La gestion active et durable de ces écosystèmes et ressources naturelles avant, pendant et après l'exploitation minière permettra d'éviter les impacts négatifs dans la mesure du possible (ce qui peut signifier de renoncer à l'exploitation minière dans certains cas), de les minimiser ailleurs, de les compenser si nécessaire et de les améliorer lorsque cela est possible. À l'inverse, l'incapacité à gérer efficacement les impacts de l'exploitation minière sur l'environnement peut non seulement menacer la viabilité des opérations, mais aussi saper les relations entre une compagnie



minière, les communautés touchées et tous les niveaux des pouvoirs publics.

Le présent guide d'orientation est conçu pour aider les États membres de l'IGF à mettre en œuvre le cadre directif pour l'exploitation (CDE) de l'IGF. Il se concentre sur le rôle que les gouvernements nationaux peuvent jouer pour assurer la gestion efficace et durable de l'environnement et des ressources naturelles par le secteur minier, en utilisant les outils et mécanismes législatifs, réglementaires et politiques à leur disposition, y compris, en particulier, les évaluations d'impact environnemental et social (EIES) et les plans de gestion environnementale et sociale (PGES). Les orientations couvrent le cycle de vie des mines, en examinant les actions que doivent mettre en œuvre les gouvernements avant, pendant et après l'exploitation minière pour s'assurer à tout moment de la bonne gestion de l'environnement et des ressources naturelles. S'inspirant du CDE, il met en évidence les principaux problèmes, les points de référence et les normes dans quatre domaines principaux de la gestion de l'environnement dans le secteur minier - l'eau, la biodiversité, les déchets miniers, et la préparation et la réponse aux situations d'urgence - ainsi que le rôle des gouvernements dans la gestion efficace de chacun de ces domaines, au bénéfice du développement durable.

GESTION DE L'EAU

L'accès à l'eau est une question cruciale pour l'exploitation minière. Du fait des demandes concurrentes pour les ressources en eau - du secteur minier, de l'agriculture, des ménages, d'autres industries et secteurs, et pour la préservation de l'environnement ou les loisirs -, les gouvernements joueront toujours un rôle essentiel dans la gestion de l'eau tout au long du cycle de vie d'une mine, non seulement sur le site lui-même, mais aussi au-delà des bassins versants et potentiellement au-delà

des frontières nationales. Lorsqu'elle est mal gérée, l'eau peut être une source de griefs et de conflits autour des opérations minières, et bien que l'utilisation et la gestion de l'eau puissent recevoir la plus grande attention dans les régions arides - où l'exploitation minière est en concurrence avec les besoins des communautés en eau potable et en irrigation - c'est une question cruciale dans la plupart des juridictions. Et son importance ne fera probablement que s'accroître dans le contexte du changement climatique.

L'objectif global de l'approche d'un gouvernement en matière de gestion de l'eau est de protéger la disponibilité et la qualité de l'eau pour sa population et ses écosystèmes, maintenant et pour les générations futures. Il faut pour cela trouver un équilibre entre les demandes concurrentes en eau tout en garantissant l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Dans un contexte minier, les gouvernements doivent non seulement régir l'extraction des précieuses ressources en eau, mais aussi superviser l'utilisation, les rejets et la qualité de l'eau. L'avantage pour les gouvernements est qu'ils peuvent gérer l'eau au niveau des bassins versants et à l'échelle régionale, où il est plus facile d'effectuer les changements nécessaires pour atteindre les objectifs de durabilité.

De manière générale, le CDE exige des gouvernements qu'ils prennent les mesures suivantes pour gérer les problèmes d'eau liés à l'exploitation minière :

- Mettre en place des normes appropriées de gestion environnementale des eaux de surface et des eaux souterraines. Ces normes doivent être strictement surveillées et toute infraction être sanctionnée de manière appropriée.
- Exiger des entités minières qu'elles veillent à ce que, sur les plans de la qualité et de la quantité, les effluents liquides miniers rejetés dans



l'environnement, y compris les eaux pluviales, les eaux d'exhaure du remblai de lessivage, les effluents de traitement et les eaux d'exhaure des activités minières, soient gérés et traités afin de respecter les critères indicatifs établis pour le rejet d'effluents.

- Exiger des entités minières de veiller à ce que les terrils de déchets, les zones de stockage de résidus et les remblais de lessivage d'où s'écoulent des eaux de lessivage ou de percolation bénéficient d'une protection équivalente.
- Exiger des entités minières qu'elles mettent en œuvre des pratiques et des plans qui réduisent autant que possible le risque d'impact en dehors du site d'extraction, en particulier au-delà des frontières.

La gestion de l'eau dans le secteur minier est complexe et intègre une série de disciplines et de composantes, notamment les droits sur l'eau, l'utilisation, les contrôles, la qualité, le traitement et la gestion des conflits. Et si les nouvelles technologies et connaissances ont considérablement amélioré la gestion des eaux de mine, il reste des défis considérables à relever, dont certains peuvent dépasser les frontières nationales. Il est important que les gouvernements aient une compréhension globale des risques et des problèmes potentiels de gestion de l'eau dans leurs secteurs miniers, et qu'ils obtiennent des conseils et une assistance d'experts en cas de besoin pour un contrôle et une gouvernance efficaces pendant toutes les phases de l'exploitation minière. Cela inclut l'utilisation de l'eau dans la transition post-minière, lorsque la responsabilité de la gestion à long terme revient au gouvernement. L'utilisation d'un cadre qui tient compte des risques, de leur probabilité et de leurs conséquences pour déterminer les priorités en matière de gestion de l'eau est généralement un bon point de départ, étant donné le large

éventail de risques qui peuvent survenir autour de la gestion de l'eau dans le secteur minier.

En s'inspirant des normes et des pratiques internationales, les gouvernements peuvent prendre un certain nombre de mesures clés pour gérer efficacement les ressources en eau autour de l'exploitation minière :

1. Avant d'autoriser l'exploitation minière, élaborer des politiques et des programmes de gestion de l'eau au niveau des bassins versants.
2. Avant d'autoriser l'exploitation minière, fixer des critères pour les effluents miniers et des objectifs pour les eaux réceptrices.
3. Dans le cadre de l'examen de l'EIES et du processus d'autorisation des mines, examiner les plans et fixer les conditions d'utilisation et de rejet de l'eau.
4. Dans le cadre du processus d'examen de EIES et d'autorisation des mines, examiner et approuver les plans de gestion des eaux de mine.
5. Pendant la construction, l'exploitation et la fermeture, surveiller et évaluer les performances de la gestion des eaux de mine.
6. Pendant la construction, l'exploitation et la fermeture, faire respecter la réglementation pour protéger les ressources en eau.

BIODIVERSITÉ

Les activités menées tout au long du cycle de vie des mines, de l'exploration à la transition post-exploitation, peuvent avoir des impacts directs, indirects et cumulatifs importants sur le monde naturel. Du changement d'affectation des terres et de la déforestation à la pollution, en passant par les émissions de gaz à effet de serre et l'introduction involontaire d'espèces



envahissantes, les opérations minières peuvent influencer la biodiversité et les services écosystémiques locaux et nationaux de nombreuses façons. Nombre des impacts de l'exploitation minière sur la biodiversité sont inévitables et doivent être soigneusement pris en compte, car les communautés et les gouvernements doivent trouver un équilibre entre leurs priorités de développement et leurs besoins de protection de l'environnement. Toutefois, grâce à des processus collaboratifs de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation, ces parties prenantes peuvent travailler avec les sociétés minières pour s'assurer de générer une valeur économique sans perte nette pour la biodiversité. Dans le meilleur des cas, lorsqu'elles sont correctement planifiées et mises en œuvre, les activités minières pourraient même entraîner un gain net pour l'environnement pendant la durée de vie de la mine.

La biodiversité est, tout simplement, la variété de la vie sur terre, sous toutes ses formes et interactions. Elle est étroitement liée aux services écosystémiques, bien qu'il faille faire des distinctions importantes entre les deux. La biodiversité peut être considérée comme le « stock » qui soutient la vie et les moyens de subsistance des hommes grâce aux services écosystémiques qu'elle fournit, c'est-à-dire les processus par lesquels l'environnement produit des bénéfices utiles aux populations humaines.

La conservation et la protection de la biodiversité et des services écosystémiques ont gagné en importance tant pour les gouvernements que pour les sociétés minières, en reconnaissance du rôle que la biodiversité peut jouer dans le soutien des économies et des opérations et dans le maintien du bien-être des communautés environnantes. En réponse, les entreprises travaillent de plus en plus avec des partenaires pour trouver des moyens d'éviter, de minimiser et de restaurer tout impact négatif de leurs activités sur la

biodiversité et de compenser les impacts résiduels qui ne peuvent être évités.

Les gouvernements ont également un rôle important à jouer dans ce domaine. Par le biais de ses cadres juridiques et politiques, le CDE exige des gouvernements qu'ils évitent et minimisent les effets potentiellement négatifs de l'exploitation minière sur la biodiversité en :

- Exigeant des entités minières qu'elles soumettent des programmes et des bilans de gestion environnementale pour approbation, au cours du processus d'autorisation et à chaque fois que les modalités de traitement ou d'exploitation sont sensiblement modifiées pendant la durée d'exploitation de la mine.
- Identifiant, surveillant et abordant les risques et conséquences potentiels et réels pour la biodiversité tout au long du cycle d'exploitation minière.
- Exigeant que les entités minières procèdent à un suivi permanent en fonction des normes nationales et des conditions du permis d'exploitation, établissent et soumettent des évaluations de résultat au gouvernement et publient régulièrement des rapports auxquels le public a facilement accès.

En raison de la relation étroite entre les corps minéralisés et les conditions environnementales uniques, et afin de maintenir de bonnes relations avec les communautés voisines des mines, les entreprises commencent à réfléchir à la manière dont elles peuvent concevoir, construire, exploiter et fermer leurs mines de manière à ce qu'il n'y ait pas de perte nette (PPN) de biodiversité pendant la durée de vie de la mine, ou – plus positivement – à générer un impact positif net (IPN) sur la biodiversité au fil du temps. Un cadre utile pour y parvenir est la hiérarchie de l'atténuation, qui guide les entreprises dans la réduction des impacts négatifs importants de leurs activités sur la biodiversité prioritaire. Il est basé sur



l'application itérative, tout au long du cycle de vie du projet, de quatre étapes séquentielles : les étapes préventives d'évitement et de minimisation, et les étapes correctives de réhabilitation/restauration et de compensation.

Les gouvernements, lorsqu'ils examinent les mérites d'un projet minier, devront mettre en balance les besoins économiques et de développement du pays et de la communauté locale avec ses objectifs de protection de l'environnement. Cependant, la collaboration active en matière de gestion et de protection de la biodiversité entre les gouvernements, les entreprises et les communautés locales est de plus en plus considérée comme une solution gagnante pour tous. Les gouvernements peuvent suivre certaines bonnes pratiques pour améliorer la protection de la biodiversité et des services écosystémiques :

1. Élaborer et adopter une politique nationale sur la biodiversité.
2. Intégrer les considérations relatives à la biodiversité - y compris la hiérarchie des mesures d'atténuation - dans leur législation et leur réglementation nationales, y compris les exigences relatives aux EIES et aux PGES.
3. Mettre en place et maintenir des institutions adéquates pour la protection de la biodiversité.
4. Fournir des directives claires au secteur minier sur la gestion de la biodiversité, y compris les mesures de compensation.
5. Établir des mécanismes et des exigences pour le partage d'informations sur la biodiversité et les écosystèmes, et pour rendre compte de la manière dont les entreprises mettent en œuvre leurs engagements en matière de biodiversité.
6. Allouer un financement adéquat pour soutenir la mise en œuvre de leur politique en matière de biodiversité et l'application de leurs exigences

légales et réglementaires en matière de biodiversité.

GESTION DES DÉCHETS

L'industrie minière déplace et traite généralement de grandes quantités de matériaux pour extraire le produit cible, et au cours de ces processus, elle produit un excédent de matériaux non commercialisables appelés déchets miniers. Ces déchets peuvent comprendre des stériles, des résidus, des solutions de dissolution provenant du lessivage des remblais, des précipités provenant du traitement de l'eau et des processus de récupération chimique, ainsi que de la poussière. Les déchets miniers présentent généralement une certaine minéralisation qui est réactive ou qui pourrait être libérée de la roche lorsqu'elle est exploitée, broyée et exposée à l'air et à l'eau. En combinaison avec les produits chimiques nécessaires au processus d'extraction, il existe des risques que les déchets miniers libèrent de fortes concentrations de constituants qui peuvent être nocifs dans l'environnement récepteur. En outre, de grands volumes de matériaux non minéralisés et de matériaux excédentaires provenant du traitement des minéraux doivent être stockés à perpétuité dans des structures artificielles, telles que les digues de retenue des résidus, qui peuvent présenter des risques en termes de stabilité physique.

La gestion des déchets va souvent bien au-delà des opérations minières et s'étend à la transition post-minièrre. Du fait de l'échelle, de la durée et de l'ampleur des risques associés aux déchets miniers, ainsi que des récents accidents très médiatisés autour des digues de retenue des résidus, l'application d'une norme élevée à leur gestion est de la plus haute importance pour les entreprises, les communautés et les gouvernements.



Étant donné les conséquences potentiellement importantes d'une mauvaise gestion des déchets miniers, les gouvernements ont un rôle central à jouer pour garantir que ces sous-produits du secteur minier sont gérés de manière efficace. Le CDE exige des gouvernements qu'ils :

- Veillent à ce que les structures telles que les terrils de déchets et les installations de stockage de résidus soient planifiées, conçues et exploitées de telle manière que les risques géotechniques et l'impact sur l'environnement sont bien évalués et gérés tout au long du cycle d'exploitation minière et après la fermeture de la mine.
- Exigent des entités minières qu'elles conçoivent, exploitent et entretiennent les structures de déchets miniers selon les normes internationalement reconnues.
- Exigent des entités minières qu'elles chargent des experts de procéder à des examens indépendants et rendent compte aux pouvoirs publics, avant l'approbation des projets de mise en valeur, lorsque des modifications de conception sont proposées, et à intervalles réguliers pendant la phase d'exploitation.

L'objectif global de la gestion des déchets miniers est d'assurer la stabilité physique et chimique à long terme de toutes les installations de gestion des déchets miniers. La réalisation de cet objectif permettra de protéger les communautés ainsi que leurs ressources en eau et leurs écosystèmes, tout en continuant à soutenir l'exploitation minière nécessaire dans de nombreuses régions pour promouvoir la prospérité économique locale.

Comme pour de nombreux aspects de la gestion environnementale dans l'industrie minière, la gestion des déchets doit suivre un cadre basé sur les risques pour déterminer les priorités. La gestion des déchets dans le secteur minier est complexe et fait appel à toute une série de disciplines, notamment

la géologie, la géochimie, le génie civil et la géotechnique. En outre, les installations techniques doivent intégrer des critères de conception spécifiques au site pour les conditions sismiques, le climat local et pour s'adapter aux scénarios de changement climatique. Il est important pour les gouvernements d'avoir une compréhension globale des problèmes potentiels et de ce qui les affecte et d'obtenir des conseils et une assistance d'experts là où ils sont nécessaires pour un contrôle et une gouvernance efficaces pendant toutes les phases de l'exploitation minière. Cela vaut également après la phase d'exploitation minière et la fermeture de la mine, lorsque la responsabilité de la gestion à long terme des installations revient au gouvernement. Les conditions climatiques et l'impact du changement climatique sur les structures artificielles et leurs systèmes doivent également être pris en compte lors de l'examen des diverses conditions d'exploitation et de transition et de fermeture après l'exploitation minière.

Il existe des mesures clés que les gouvernements peuvent prendre pour assurer une gestion efficace et sûre des déchets miniers. Plus précisément, les gouvernements devraient :

1. Élaborer des normes de gestion des déchets miniers avant d'autoriser l'exploitation minière.
2. Fixer des normes spécifiques pour les digues de retenue des résidus avant d'autoriser l'exploitation minière.
3. Dans le cadre de l'examen de l'EIES et du processus d'autorisation des mines, examiner et approuver les plans de gestion des déchets miniers.
4. Par le biais de l'examen de l'EIES et du processus d'autorisation des mines, exiger des garanties financières pour les installations de gestion des déchets afin



de gérer les risques gouvernementaux si la société minière ne peut pas remplir ses obligations.

5. Pendant la construction, l'exploitation et la fermeture, surveiller et évaluer les performances de la gestion des déchets miniers.
6. Pendant la construction, l'exploitation et la fermeture, faire respecter la réglementation afin de protéger les ressources en terre et en eau, ainsi que la sécurité des travailleurs et de la communauté.

PRÉPARATION ET RÉPONSE AUX SITUATIONS D'URGENCE

La préparation aux situations d'urgence, la gestion, la communication, l'intervention et le rétablissement sont de plus en plus importants dans le secteur minier. Les situations d'urgence, y compris les accidents internes au site minier et les risques naturels et sociaux externes, peuvent affecter les opérations, les travailleurs et les communautés, et les impacts peuvent s'étendre bien au-delà des limites d'une mine aux communautés, rivières, zones humides, fermes et infrastructures qui entourent le site. Les situations d'urgence peuvent également affecter les opérations et les communautés tout au long du cycle de vie de la mine, les risques s'étendant de la construction et de l'exploitation à la fermeture de la mine et à la phase post-minière.

Les gouvernements nationaux, en collaboration avec les entreprises, les communautés et les autorités compétentes à tous les niveaux, doivent veiller à ce que toutes les parties prenantes potentiellement concernées identifient et comprennent les risques potentiels tout au long du cycle de vie des mines et qu'elles soient bien préparées à y faire face et à intervenir.

Une forte culture de la sécurité commence au sommet d'une organisation, qu'il s'agisse d'un gouvernement ou d'une société minière. Pour un pays, cette culture s'établit avant tout sur l'exemple du gouvernement, qui applique des pratiques sûres et établit des attentes en matière de sécurité dans l'ensemble de son cadre juridique. La préparation et la réponse aux situations d'urgence dans le secteur minier ne se limitent pas à ce que les compagnies minières mettent en place; elles doivent être des extensions du réseau régional et national de préparation et de réponse aux situations d'urgence. La mise en place d'une forte culture nationale de la sécurité ne favorisera pas seulement la santé et le bien-être des communautés, mais contribuera à attirer les sociétés minières et les investisseurs, car elle réduit leurs risques et leurs responsabilités et contribue à protéger leur personnel et leurs actifs.

La préparation aux situations d'urgence par le biais de programmes officiels, que ce soit au sein d'une société minière, d'un gouvernement ou d'une communauté, est avant tout une question de prévention et de travail pour protéger les populations et les écosystèmes. Une série d'accidents très médiatisés dans le secteur, notamment la rupture de la digue de retenue des résidus de Brumadinho au Brésil et l'effondrement d'une mine de jade au Myanmar, combinés aux effets croissants du changement climatique, ont souligné la nécessité pour les gouvernements nationaux et locaux, les sociétés minières, les travailleurs et les communautés de travailler ensemble pour identifier les risques éventuels et élaborer, tester, mettre en œuvre et améliorer la préparation aux situations d'urgence avant, pendant et après l'exploitation minière.

À cette fin, les gouvernements, en collaboration avec les entreprises et les communautés, doivent s'assurer que toutes les parties prenantes potentiellement touchées identifient



et comprennent les risques potentiels, qu'elles communiquent leurs efforts et que ces efforts conduisent à un rétablissement solide. Ils devraient exiger que les sociétés minières opérant dans leur juridiction développent et mettent en œuvre un programme de préparation et de réponse aux situations d'urgence, notamment en :

- Exigeant de toutes les exploitations minières qu'elles établissent un programme de préparation et de réponse aux situations d'urgence avant le démarrage des activités et veillent à ce que ce programme soit complet et satisfasse aux normes actuelles correspondant aux meilleures pratiques, et qu'il soit revu, testé et actualisé régulièrement. Le programme doit comprendre cinq composantes principales : évaluation des risques, prévention et préparation, plans d'intervention, plans de rétablissement et plans de communication de crise.
- Faisant reposer tous les éléments du programme de préparation aux situations d'urgence sur la consultation et la coopération constantes des acteurs locaux, des pouvoirs publics, et d'autres parties prenantes.
- Veillant à ce que les sociétés contrôlent l'efficacité et la réactivité du programme de préparation aux situations d'urgence en coopération avec les communautés et les pouvoirs publics à tous les niveaux.

ANALYSE DES LACUNES

Afin de mettre en œuvre les orientations du CDE sur la gestion environnementale, les gouvernements doivent mettre en place plusieurs actions avant, pendant et après l'exploitation minière pour s'assurer que ceux qui opèrent dans leur secteur minier gèrent efficacement les ressources en eau, protègent la biodiversité et les écosystèmes, stockent et éliminent correctement les déchets miniers, et se préparent et répondent aux situations d'urgence. Grâce aux outils législatifs, réglementaires et politiques dont ils disposent, les gouvernements peuvent concevoir, mettre en œuvre et appliquer un cadre juridique qui favorise une gestion responsable et efficace de l'environnement dans le secteur minier, qui protège les communautés, qui soutient le secteur privé et qui contribue à la réalisation des objectifs environnementaux nationaux et des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

La réalisation d'une analyse des lacunes est un moyen efficace pour les gouvernements d'identifier leurs points forts, leurs lacunes et leurs possibilités en matière de gestion environnementale dans le secteur minier, et de définir une voie à suivre pour atteindre leurs objectifs environnementaux.

1. Examiner les cadres juridiques et réglementaires existants

Dans un premier temps, les gouvernements devraient procéder à un examen de leurs cadres juridiques et réglementaires existants afin de comprendre ce qu'ils font ou exigent actuellement sur les quatre aspects de la gestion environnementale tout au long du cycle de vie des mines, y compris s'agissant des EIES et des PGES. Ces informations peuvent être présentées dans un tableau énumérant, par exemple, l'ensemble des éléments exigés par le gouvernement des promoteurs en matière de gestion de l'eau avant, pendant et après l'exploitation minière, etc.



2. Évaluer les points forts, les lacunes et les opportunités

Les cadres juridiques et réglementaires existants du pays peuvent alors être comparés aux normes et références internationales. Cette comparaison aidera le gouvernement à voir comment ses cadres juridiques relatifs à l'eau, à la biodiversité, aux déchets et à la préparation aux situations d'urgence se comparent aux bonnes pratiques internationales. Cela les aidera à dresser une première liste de leurs points forts, de leurs lacunes et des possibilités d'amélioration des cadres juridiques en matière de gestion environnementale; il se peut, par exemple, que leurs exigences en matière de gestion de l'eau avant le début de l'exploitation minière soient largement conformes aux normes internationales, mais qu'il existe des possibilités de renforcer encore les lois, les politiques et les règlements qui régissent l'utilisation de l'eau pendant l'exploitation minière et après la fermeture de la mine.

3. Identifier les priorités de réforme et les risques d'inaction

En examinant les lacunes et les opportunités, le gouvernement peut ensuite identifier les risques associés à l'inaction et les avantages d'une réforme, et hiérarchiser subséquemment les mesures qu'il doit prendre pour minimiser les risques, maximiser les avantages et renforcer ses cadres juridiques pour la gestion environnementale. Si, par exemple, l'analyse des lacunes révèle qu'il existe un risque important pour les communautés locales en raison d'exigences inadéquates en matière d'élaboration de plans de préparation et d'intervention en cas de situations d'urgence avant l'octroi d'une autorisation, les gouvernements peuvent s'attaquer en priorité à ce problème dans le cadre du processus de réforme du cadre juridique.

4. Élaborer une feuille de route

Avec une liste de priorités en main, le gouvernement peut élaborer une feuille de route sur la manière dont il adaptera ou reformera son cadre juridique en matière de gestion environnementale pour atteindre ses objectifs politiques et respecter ses engagements internationaux. Dans cette feuille de route, le gouvernement indiquera les domaines dans lesquels des changements de politique, de loi, d'institutions, de capacités et de ressources seront nécessaires; les meilleurs instruments juridiques pour apporter des changements positifs; les étapes que le gouvernement suivra pour réviser le cadre juridique; et un calendrier pour le processus (changements à apporter dans les 5 à 10 prochaines années, par exemple). Cette feuille de route aidera le gouvernement à articuler la manière dont il entend arriver à ses objectifs à partir de la situation actuelle. Elle devrait être élaborée de manière participative, afin de s'assurer qu'elle reflète les perspectives de diverses parties prenantes et qu'elle bénéficie de leur soutien. La feuille de route devrait également refléter les rôles et les responsabilités de ceux qui la mettront en œuvre. Elle doit également être réalisable; la feuille de route doit refléter de manière adéquate et réaliste le temps, les ressources et les capacités nécessaires au gouvernement pour ce travail et ne pas être ambitieuse au point de cesser d'être réalisable.



5. Mettre en œuvre la feuille de route

Une fois qu'une feuille de route réaliste a été élaborée et adoptée, les parties concernées peuvent s'atteler à sa mise en œuvre. Cela nécessitera probablement des ressources considérables et la participation de plusieurs ministères, départements et agences différents, ainsi que la participation des parties prenantes externes concernées.

6. Amélioration continue

Le gouvernement devrait mettre en place des systèmes et des capacités pour surveiller et évaluer en permanence son cadre juridique en matière de gestion environnementale afin de s'assurer qu'il continue à respecter les normes et les critères internationaux. Les efforts de suivi et d'évaluation continus permettront au gouvernement de gérer le changement et d'ajuster les cadres selon les besoins au fil du temps afin de refléter l'évolution des meilleures pratiques et des connaissances.



Pour plus d'informations, veuillez contacter :

1100-220 Laurier Avenue W.
Ottawa, Ontario
Canada R3B 0T4
secretariat@IGFMining.org

IGFMining.org

[@IGFMining](https://twitter.com/IGFMining)

Secrétariat hébergé par



Secrétariat financé par

